



Enrico et banque islando-luxembourgeoise

Par **Mr Gao**, le **28/08/2017** à **17:48**

bonjour à Tous !

j' ai plutôt tendance à plaindre notre Ambassadeur de l' UNESCO et la centaine de plaignants qui se sont groupés pour attaquer une banque islando-luxembourgeoise . En effet, un chanteur un peu idéaliste, peut-il être au courant du Code Monétaire et Financier ? Certes, une partie du prêt en liquide met la puce à l' oreille ...

Comment faire pour en finir avec cette impunité totalement imméritée ? De nombreuses pseudo-banques (telles sxxxxxa ou sxxxxxa - rachetées par la Bxxx) proposent des crédits avec de vulgaires commerciaux même pas accrédités ORIAS ... et de nombreux juges français tardent encore à être sévères à l' encontre de ces pratiques "douteuses" . La Justice est une belle notion, donc les Juges doivent protéger les faibles contre les manoeuvres pour le moins dolosives des riches/puissants/sachants/professionnels, n' est-ce pas ? mon Grand-père Georges (Cour d' Appel d' Orléans) m' a éduqué en ce sens .

Faudrait- il en venir à supposer que certains juges protégeraient des banques (copinerie franc-maçonne ...) ? cela me ferait énormément de peine ...

bon courage à toi Enrico, et aux autres plaignants qui doivent être moins "riches" que toi .

Est-il possible de faire appel, d' aller en Cassation, en Cour Européenne, ... ?

Que les victimes soient condamnées à rembourser seulement la part "liquide" seulement semblerait moins injuste, non ?

Mr Gao